

AUTOFOCUS ESG MAI 2021



▲ Souscription du 19 avril au 3 juin 2021, avant 12h⁽¹⁾.

▲ Éligibilité : Compte-titres.

Solution alternative à un investissement risqué de type actions, **présentant un risque de perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance.**

▲ Clientèle cible : investisseurs professionnels et non professionnels

▲ Durée de placement recommandée : 6 ans

Les renvois se trouvent en page 5

Document à caractère publicitaire, non contractuel



ARKEA
INVESTMENT SERVICES



À QUI S'ADRESSE CE FONDS?

1/ AUX PROFESSIONNELS

qui souhaitent **diversifier leurs investissements, dynamiser la performance de leur trésorerie d'entreprise et intéressés par la perspective de bénéficier :**

- ▼ **de deux coupons garantis, fixes et plafonnés de 2 %**, l'un versé la première année et l'autre versé la deuxième année, quelle que soit l'évolution de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index
- ▼ **d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de 2 % par année écoulée** (hors années 1 et 2) dès la troisième année, soit :

- ▲ **2 % dès 3 ans** (TRA 1,99 %)
- ▲ **ou 4 % dans 4 ans** (TRA 1,99 %)
- ▲ **ou 6 % dans 5 ans** (TRA 1,98 %)
- ▲ **ou 8 % dans 6 ans** (TRA 1,96 %) *en fonction de l'évolution de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index.*

À l'échéance des 6 ans, à défaut de remboursement anticipé automatique prévu par la formule ou de l'obtention du gain de 8 % à l'échéance (TRA 1,96 %), **l'épargnant récupère son capital net investi** dans le cas d'une baisse de l'indice jusqu'à -50 %, sinon, il

subira une **perte en capital** à hauteur de la baisse de l'Indice si ce dernier a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial⁽²⁾. **La perte en capital peut être totale.**

2/ AUX INVESTISSEURS

sensibilisés aux risques des marchés financiers, **pouvant immobiliser les sommes investies pendant une durée potentielle de 6 ans, acceptant un risque de perte en capital ainsi que le plafonnement de leurs gains éventuels**, tout en offrant l'opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique chaque année, dès la troisième année, en fonction de l'évolution de l'Indice de référence.

L'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index – Indice de référence – est composé des 50 entreprises affichant la meilleure notation ESG (telle que déterminée par l'organisme de mesure indépendant Refinitiv), parmi les 200 plus grosses capitalisations boursières de la Zone euro. Il est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

Effet plafonnement* :

les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. L'investisseur peut donc ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice de référence.

Dans l'ensemble de la brochure :

- ▼ l'expression « capital » utilisée dans ce document désigne la Valeur Liquidative de Référence.
- ▼ le capital, les gains et les pertes sont annoncés hors frais d'entrée et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- ▼ le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

COMMENT FONCTIONNE AUTOFOCUS ESG ?

Au lancement du fonds, le 3 juin 2021, on relève le niveau initial de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index.

LA 1^{re} ET LA 2^e ANNÉE⁽⁴⁾:

▲ Un coupon fixe et plafonné de 2 % est versé automatiquement la 1^{re} et la 2^e année, quelle que soit l'évolution de l'indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index.

AUX DATES DE CONSTATATION⁽⁵⁾, LES ANNÉES 3, 4, OU 5 :

▲ Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevrez votre capital et un gain fixe plafonné de 2 % X nombre d'années écoulées (hors années 1 et 2) et la formule s'arrête automatiquement, soit :

- ▼ 2 % (TRA de 1,99 %) si remboursement anticipé la 3^e année
- ▼ 4 % (TRA de 1,99 %) si remboursement anticipé la 4^e année
- ▼ 6 % (TRA de 1,98 %) si remboursement anticipé la 5^e année

▲ Si l'Indice est en baisse par rapport à son niveau initial : la formule se poursuit.

À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 6 ANS

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 3 juin 2027)

▲ Si l'Indice est en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial : votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice, vous subirez une perte en capital au minimum égale à 50 %.

▲ Si l'Indice est en baisse jusqu'à -50 % : vous récupérez votre capital.

▲ Si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial : vous percevez votre capital et un gain fixe et plafonné de 8 % (TRA de 1,96 %).

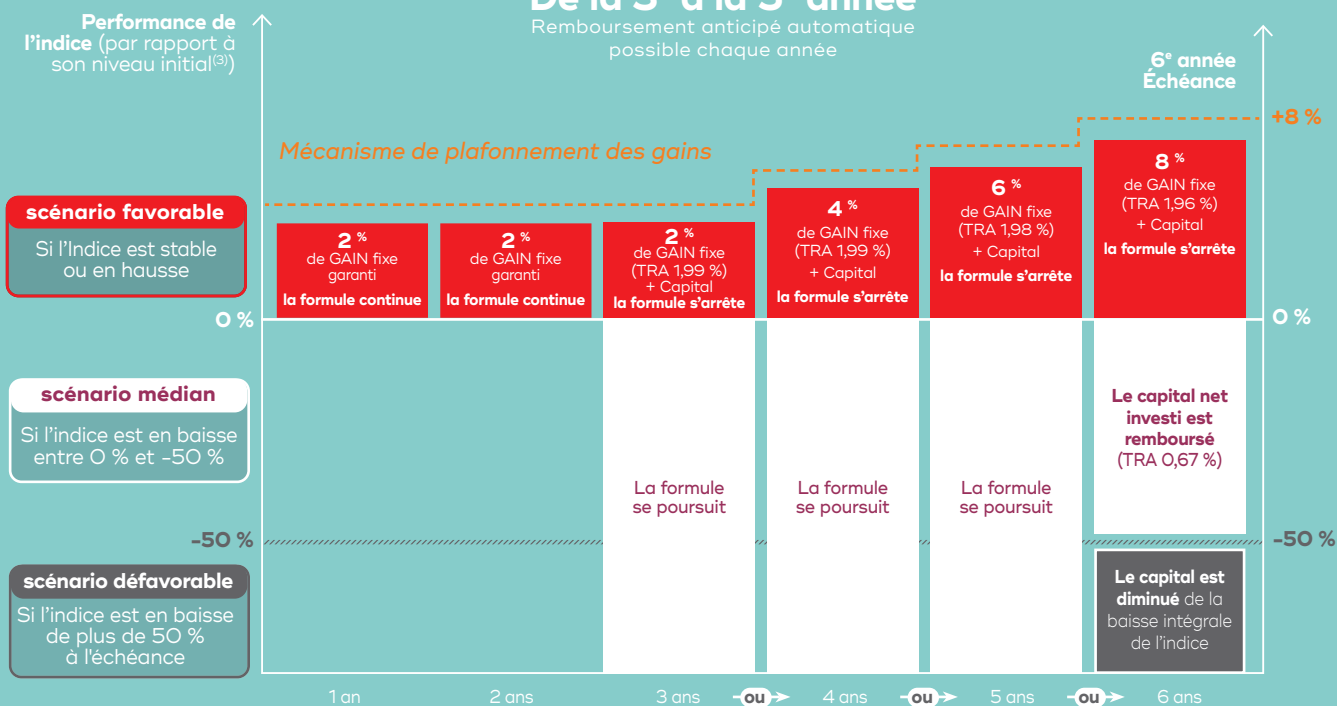
*Effet plafonnement : Les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

Exemple 1 : si à 3 ans l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index atteint une performance de 5 %, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevrez votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 2 % (TRA de 1,99 %, compte tenu des coupons versés la 1^{re} et la 2^e année).

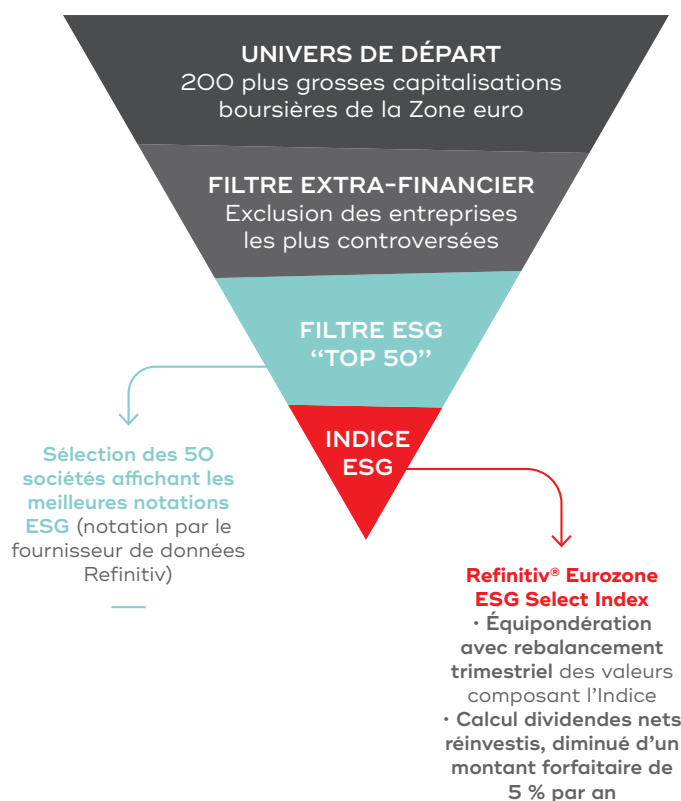
Exemple 2 : si à 6 ans l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index atteint une performance de 15 %, vous ne profiterez pas intégralement de la hausse de l'Indice, vous percevrez votre capital net investi et un gain fixe prédéterminé de 8 % (TRA de 1,96 % compte tenu des coupons versés la 1^{re} et la 2^e année).

De la 3^e à la 5^e année

Remboursement anticipé automatique possible chaque année



FOCUS SUR L'INDICE REFINITIV® EUROZONE ESG SELECT INDEX.



La réalisation de la formule du fonds Autofocus ESG Mai 2021 est adossée à l'évolution de l'**Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index**. Cet Indice est composé des **50 sociétés les mieux notées en matières d'ESG** parmi les **200 plus grandes capitalisations européennes**. Il est **équipondéré** et calculé, **dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an**. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an. Une description plus complète de l'indice est disponible sur le prospectus du fonds ainsi que sur le document de présentation de l'indice (disponibles sur federal-finance-gestion.fr). **L'indexation du produit sur l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index n'implique pas nécessairement que les fonds levés dans le cadre de sa commercialisation seront spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG.**

« Graphique du processus de création de l'Indice "en entonnoir" par l'application de différents filtres »

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

- ▲ Deux coupons fixes et garantis de 2 %, l'un versé la 1^{re} année et l'autre versé la 2^e année.
- ▲ Un gain de 2 % multiplié par le nombre d'années écoulées (hors années 1 et 2) si l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index est stable ou en hausse aux dates de constatations annuelles⁽⁵⁾.
- ▲ Un mécanisme de remboursement anticipé activé automatiquement à partir de la 3^e année puis chaque année si l'Indice est stable ou en hausse (TRA max 1,99 % pour un remboursement la 3^e année).
- ▲ Si la performance de l'Indice est nulle ou positive à la date de constatation

finale du 3 juin 2027, votre capital vous sera restitué et vous bénéficierez d'un gain fixe et prédéterminé de 8 % (TRA 1,96 %) quelle que soit la hausse de l'Indice.

▲ À l'échéance des 6 ans, si l'Indice est en baisse sans que cette baisse n'excède 50 %, vous êtes assuré de récupérer votre capital net investi.

INCONVÉNIENTS

- ▲ Les gains, en années 1 et 2, en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, sont plafonnés à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'Indice si celle-ci est supérieure au gain.
- ▲ Vous ne connaissez pas à l'avance la durée exacte de votre investissement qui

peut durer de 3 à 6 ans.

▲ Le cours de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index se calcule dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

▲ Les fonds levés ne sont pas nécessairement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG.

▲ Le fonds présente un risque de perte en capital⁽²⁾ :

- ▼ en cours de vie en cas de rachat des parts avant l'échéance (hors remboursement anticipé automatique),
- ▼ à l'échéance, si l'Indice enregistre une baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'Indice.

3 RAISONS D'INVESTIR DANS AUTOFOCUS ESG

1 Un gain garanti fixe de 2 % la 1^{re} et la 2^e année, et la perspective de versement d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de 2 % (TRA 1,99 %), 4 % (TRA 1,99 %), 6 % (TRA 1,98 %) ou 8 % (TRA 1,96 %) les années 3, 4, 5 ou à l'échéance des 6 ans, en l'absence de remboursement

anticipé antérieur, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

2 Un remboursement du capital à l'échéance si l'Indice connaît une baisse inférieure ou égale à 50 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, au-delà, la perte en capital pourra être partielle ou totale.

3 Une éventualité de remboursement anticipé automatique tous les ans⁽⁵⁾ à partir de la 3^e année et ce même si l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le porteur peut être engagé pour 6 ans.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

▲ **Code ISIN** : FRO014002AQ6

▲ **Société de gestion** :
Federal Finance Gestion

▲ **Classification AMF** : fonds à formule. Solution alternative à un placement risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital en cours de vie en cas de sortie hors remboursement anticipé automatique (rachat, décès) et à l'échéance des 6 ans si l'Indice a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.

▲ **Période de commercialisation** : du 19 avril au 3 juin 2021 avant 12 heures en Compte-titres.

▲ **Indice** : Refinitiv® Eurozone ESG Select Index.

▲ **Montant minimum de souscription** : 1 000 €

▲ **Éligibilité** : compte-titres.

▲ **Durée d'investissement** : 3, 4, 5 ou 6 ans⁽⁵⁾, selon l'évolution de l'Indice.

▲ **Remboursement anticipé** : une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 3^e année si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾.

▲ **Gains** : les années 1 et 2 : gain garanti fixe de 2 % ; puis les années 3, 4, 5 ou à l'échéance des 6 ans : gain fixe et plafonné de 2 % (TRA 1,99 %), 4 % (TRA 1,99 %), 6 % (TRA 1,98 %) ou 8 % (TRA 1,96 %) si l'Indice est stable ou en hausse⁽³⁾.

▲ **Frais** : commission de souscription : 2 % maximum. Commission de rachat : 2 % maximum ; 0 % le 3 juin 2027 ; 0 % en cas de remboursement anticipé automatique. Frais facturés au FCP : 4 % maximum (frais courants : 2,90 % estimation 1^{re} année).

▲ **Protection** : la garantie donnée par le Crédit Mutuel Arkéa porte sur la valeur liquidative à la date d'échéance ou à l'une des dates de remboursement anticipé en cas de remboursement anticipé automatique. La garantie porte sur l'ensemble de la formule.

Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles sur federal-finance-gestion.fr).

(1) Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (rachat y compris pour décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat ou décès. Remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 19 avril et le 3 juin 2021 inclus.

(3) Par rapport à son niveau initial du 3 juin 2021, relatif au cours de clôture de l'Indice Refinitiv® Eurozone ESG Select Index à la date de constatation initiale du 3 juin 2021. L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(4) Soit le 09/06/2022 (année 1) et le 08/06/2023 (année 2).

(5) Soit le 06/06/2024 (année 3) ou le 05/06/2025 (année 4) ou le 04/06/2026 (année 5) ou le 03/06/2027 (échéance de la formule, année 6).

Filiale du Crédit Mutuel Arkea, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers et gère près de 41 milliards d'euros au 31/12/2020.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion appartient à un groupe bancaire et financier avec lequel elle est susceptible de réaliser des opérations financières et dont certaines entités du groupe commercialisent ce FCP ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance-gestion.fr. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.

VOS CONTACTS



www.federal-finance-gestion.fr



09 69 32 88 32



Federal Finance Gestion



@federalFG

L'Archipel de spécialistes en gestion d'actifs
et Banque Privée du Crédit Mutuel Arkéa



ARKEA
INVESTMENT SERVICES

Document à caractère publicitaire, non contractuel – Photographies : iStock et Adobe Stock

Arkea Investment Services est une marque de Federal Finance. SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 – 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

